



COMMUNE DE VAULION
1325 VAULION

PREAVIS N° 2021 / 01

Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2020. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé et du tableau des dépenses d'investissement. L'exercice 2020 boucle avec un bénéfice net de **CHF 53'988.60**.

L'augmentation des investissements est de CHF 347'067.75. La quotité de la dette brute se situe fin 2020 à 175% (200% en 2018, 195% en 2019).

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif se monte à CHF 106'490.--. A cela, s'ajoute un amortissement du patrimoine financier de CHF 216'862.10 qui a été fait afin de ne pas être trop éloigné de la valeur de l'estimation fiscale de nos biens.

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

Gestion, Administration générale et finances, Claude Lanquetin, syndic

La population est de 506 habitants au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 10 unités depuis 2019. Le va-et-vient des habitants de notre village est toujours continu. D'une manière générale, et pour la deuxième année consécutive, nous avons eu la bonne surprise de recevoir plus d'impôts que prévus, notamment dans le compte 21.4001, impôts sur le revenu (+CHF 117'147.-). La valeur du point d'impôts est de CHF 11'315.--, chiffre qui sert de calculs pour la péréquation et la réforme policière. La facture sociale devrait être plus élevée (+CHF 26'724.90) La péréquation directe se voit quant à elle avantagée par ces calculs.

Les taux d'intérêts en vigueur sont toujours bas (0,82% en moyenne) et bloqués sur plusieurs années, les prêts LIM et emprunts bancaires (CHF 4'310'583.05) sont en forte diminution (-CHF 250'906.70) de par des amortissements annuels fixes. Les liquidités disponibles correspondent aux diverses dépenses prévues et ont servi à l'achat du nouveau tracteur. La somme de CHF 200'451.89 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé pour un éventuel remboursement de l'ORPCi (on attend toujours les instructions cantonales) ainsi que diverses cautions de locations d'alpages.

Les garanties et la quote-part aux engagements sont prévues pour l'AscoVaBaNo et l'ORPC JNV. Elles se montent à CHF 370'585.- + CHF 5'348.-. La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 1'000'000.-, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter, ces garanties n'étant pas activées pour le moment.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes** » sont quasi l'équivalent du budget, la maîtrise des coûts de l'Etablissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) se confirme.

Tourisme, alpages et forêts, Guy Reymond, municipal

Cptes. 16.314 et 16.430 Tourisme

Le compte 16.314 comprend en particulier la réfection du socle de la table d'orientation à la Dent (CHF 3'045.-) ; la part communale pour l'aménagement de l'étang de la creuse (CHF 5'302.-) ; la table /banc vers l'étang (CHF 2'500.-), ainsi que la redevance des taxes de séjour à l'ADNV. Le compte 16.430 est la somme des taxes de séjour encaissées en 2020 par la commune (nouveau dès 2020).

Cptes. 31.423 et 31.465 locations et participation de tiers

Le premier compte comprend les locations de terrains agricoles et jardins, ainsi que les droits de superficie (CHF 5'607.-). Le second compte est l'indemnité pour l'antenne du Criblet.

Cptes. 321. 3142 Entretien de chemins forestiers.

Le compte 3142 comprend, par ordre d'importance, les coûts de l'entretien des chemins forestiers par l'équipe du triage (renvois d'eau en particulier), l'éparage des bords de chemins et des pistes par une entreprise privée. La réfection des chemins « Planets et Fourmilière », qui a débuté en automne 2020, pour se terminer au printemps 2021 sera comptabilisé comme investissement sur la comptabilité 2021 (cpt 9141.15.4).

Cptes. 321.... Forêts

Les coupes en 2020 ont repris de l'importance par rapport à l'année 2019, qui reste une année très faible en terme de volume coupé. La saison de coupe a été quelque peu raccourcie en mars, à cause de la pandémie Covid 19, car les activités du GFVN ont été stoppées durant 1 mois environ. Par contre, en automne 2020 les coupes se sont intensifiées. Avec les principales coupes de La Dent et Suchaud (pâturage boisé), la Fourmilière, contour des Auges, sous le Gros-fort, ainsi que l'exploitation des chablis, le volume coupé est un peu plus faible que la possibilité de coupe habituelle. Les montants figurant dans la comptabilité 2020 pour les ventes des bois sont plus faibles que budgeté (- CHF 88'100.- = - 46%), car d'une part le prix des bois en 2020 sont restés faibles et d'autre part les faibles coupes de 2019 ont été encaissées en grande partie dans l'année même et peu en 2020 (à remarquer que la plupart du temps les frais d'exploitation sont facturés rapidement après une coupe, alors que le revenu de la vente des bois arrive plusieurs mois après l'exploitation, d'où souvent les reports d'entrées sur l'année suivante). Les frais de façonnage, d'exploitation mécanisée et débardage 2020 sont évidemment plus faibles et représentent les deux-tiers du budget. Comme prévu dans le budget les frais de sylviculture se sont réduits par rapport aux années antérieures, ceci dû aux nouvelles techniques culturales en cours.

Les subventions de l'Etat sont légèrement supérieures aux prévisions : coupe sur pâturages boisés 2019 (La Dent, CAS Orny et Suchaud) pour CHF 32'880.-; la contribution pour les soins cultureux (env. CHF 15'150.-); la subvention de la DGMR pour la coupe du contour des Auges et les subventions « chablis ».

La participation de la Commune de Vaulion au Groupement forestier du Vallon du Nozon (321.3144.3) se monte à CHF 45'162.-, soit 25.09 % du coût total du GFVN.

Le compte 321.435 « remboursement de tiers » est la somme touchée par la Commune suite à la dissolution du groupement forestier des Auges à fin 2019. A noter que le groupement des Auges a versé à la dissolution CHF 95'640.- au GFVN, soit sa part à un fonds de démarrage.

Au final le déficit du compte "forêts 2020" se monte à CHF 64'000.- environ, soit à peu près le déficit budgeté (CHF 67'100.-).

Cptes. 322....Alpages

Le montant de CHF 26'793.- dépensé pour l'entretien des alpages (compte 322.314) comprend pour les grands postes: les réparations/mise aux normes nécessaire à la buvette d'alpage de la Dent (CHF 12'250.- env.), le travail du Triage des Auges pour les clôtures (CHF 4'350.-), pose d'un tuyau PE pour l'eau au Cerney (CHF 3'650.-) et diverses interventions dans les chalets. A noter que plusieurs travaux planifiés n'ont pas été terminés en 2020 ou n'ont pas eu lieu.

Le cpt 322.451 est une subvention aux frais de nettoyage de la doline de la Baume. (alpage de Maisons-doubles)

Le cpt 322.465 "participation de tiers" comprend entre-autre la participation financière pour l'antenne de la Dent (CHF 13'000.-), ainsi qu'un acompte de Sagnette SA pour les dépôts de matériaux à la gravière de cet alpage (CHF 17'399.-).

Au final le compte "alpage" est bénéficiaire de CHF 109'614.- y compris les revenus de Sagnette SA et de l'antenne de la Dent. Cette somme permet d'assumer les annuités des investissements importants effectués sur les alpages et le travail de l'employé communal.

Les investissements pour la Busine, le projet Sagnette+Maisons Doubles et le projet de réfection de la Dent figurent aux comptes de bilan 9123.5 et 9123.7 et 9123.8; un acompte de subvention AF de CHF 55'000.- pour la Busine est déjà déduit, ainsi qu'une aide financière déjà versée pour la Dent.

Cptes 357.....Refuge

Locations en 2020 pour CHF 830.-. Charge de CHF 55.40 (assurance ECA)

Bâtiments, Madeleine Guyon, municipale

Cpte 35 Bâtiments communaux

Au compte général 35 charges, diminution par rapport au budget 2020 de CHF 3'733.85

Pour les comptes314, entretien, suite à la crise sanitaire COVID-19, limitation des travaux prévus en 2020 afin de pouvoir maintenir les charges du compte général en relation avec le budget 2020.

Augmentation des revenus par rapport au budget de CHF 8'545.10.

Cpte 350 Bâtiments compte général

Cpte 350.318 Assurance ECA pour les cibleries et la Mobilière des bâtiments

Cpte 351 Auberge communale

Cpte 351.312 Combustible gaz. A noter que le tenancier reverse une somme pour le chauffage et eau chaude dans le compte 351.465 participation de tiers

Cpte 351.314 Entretien courant, changement de la porte sortie de secours de la grande salle, peinture du couloir qui mène aux douches et des escaliers

Cpte 351.390.1 Amortissement extraordinaire du chauffage fait en 2019(cpte 351.332)

Cpte 351.427 4 loyers du restaurant en moins suite à la non-ouverture de celui-ci

Cpte 351.465 Versement du tenancier pour le chauffage, l'eau chaude, le séparateur de graisse, le nettoyage et dégraissage des installations des ventilations.

Cpte 352 Collège

Cpte 352.309 Facturation par le service du logement de l'Etat (DFIRE) pour le chauffage et l'électricité

Cpte 352.312 Combustible mazout

- Cpte 352.314 Le contexte sanitaire COVID-19 engendre une forte augmentation. Les charges supérieures sont dues essentiellement au renforcement du nettoyage et achat de produits désinfectants suite aux normes édictées par le Canton. (Heures supplémentaires de la concierge et engagement de la Maison AàZ eco nettoyage SARL en soutien.)
Fin du remplacement des luminaires (CHF 14'000.00), changer et réparer divers stores
- Cpte 351.314.1 Ouverture du compte en cours d'année (août 2020) pour les frais liés au COVID
Achat de produits désinfectants et heures nettoyage
- Cpte 352.436 Remboursement de l'ECA pour les dommages dus à la foudre dans le clocher et appartement de la concierge
- Cpte 352.439 Versement de l'ASCOVABANO pour la location du réfectoire de la cure (chauffage+ EU, électricité).

Cpte 353 Maison de commune

- Cpte 353.312 Chauffage électrique
- Cpte 353.315 Entretien de l'installation de l'hyproamat, pas de grosse panne
- Cpte 353.411 Recettes pour l'hyproamat bonne augmentation
- Cpte 353.423 Augmentation de la location au groupement forestier du vallon du Nozon due à la mise à disposition de la place de parc et terrain (CHF 10'690.00). Location des locaux pour le SDIS (CHF 10'800.00)

Cpte 354 Eglise

- Cpte 354.312 Chauffage électrique
- Cpte 354.314 Fin de la réfection des façades et divers pour ferblanterie

Cpte 355 Cantine

- Cpte 355.314 Pose de 3 urinoirs et divers
- Cpte 355.423 Locations des caravanes et voitures (pour les habitants de Vaulion, par mois : voiture CHF 30.00, autre véhicule CHF 40.00 et pour les autres utilisateurs, par mois : voiture CHF 50.00 et autre véhicule CHF 60.00)
- Cpte 355.465 Refacturation de l'électricité pour les locations

Cpte 359 Bâtiment des bureaux administratifs

- Cpte 359.312 Combustible gaz
- Cpte 359.314 Diverses réparations sur le chauffage

Compte 5 Instruction publique et Cultes

- Cpte 58.3652 Frais de fiduciaire et engagement d'une nouvelle secrétaire-caissière

Compte 7 Sécurité Sociale

- Cpte 71.465 Restitution Fonds Covid pour AJOVAL
- Cpte 73.351 Participation à l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) le montant est repris par l'Etat
Pour la Commune, la charge par habitant est de CHF 557.00

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 Communes pour la répartition des charges.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 Communes pour une répartition des charges. L'UAPE du Môtier, qui accueille 24 élèves, a eu un bon taux de remplissage en 2020. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence.

Routes, déchetterie, cours d'eau, Claude Goy, municipal

Cpte. 43.3140 Routes

- 11.313 et 11.315 Ces comptes regroupent les frais liés aux divers achats, entretiens, carburant de nos véhicules et du matériel et outillage.
- 11.3190 Assurances et taxes véhicule, une légère augmentation est due au changement du tracteur.
- 43.313 Achat de sel pour l'entretien de nos routes et chemins.
- 43.3140 Le dépassement de 27 978.85 Fr. par rapport au budget est dû à la réfection de la route principale contour ancienne scierie.
- 43.451 Ce versement de 24 019 Fr de l'Etat de Vaud, correspond au subside alloué pour les travaux susmentionnés.
- 43.3142 Ce poste comprend les forfaits de déneigements de nos routes : Dent, Busine, Plâne etc, ainsi que la part due à la DGRM pour la rue principale du village.
- 45.301 Avec la nouvelle organisation à la déchetterie, moins d'heures du surveillant sont nécessaires.
- 45.3193 Pour la première année l'élimination du papier et carton est à la charge des communes. Auparavant ces déchets étaient dans la colonne des revenus. (voir compte 45.4352).
- 45.3199 Une partie de ce poste concerne les déchets de gazon déposés sur la fumière de Philippe Bally; cette charge n'avait pas été facturée en 2019.

45. La légère diminution de nos volumes de déchets et la bonne gestion de ceux-ci permettent de mieux équilibrer l'ensemble de ces comptes.
- 82.314 Le nouvel aménagement de notre éclairage public diminue fortement la consommation d'électricité.

Fontaines, Service de l'Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie, Bernard Martignier, Municipal

356 Fontaines

Rien de spécial à signaler. Entretien courant

42 Service de l'Urbanisme

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données, cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

46 Réseaux d'égouts, épuration

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est régulière.

Le réseau des canalisations a engendré peu de travaux d'entretien.

Pas de gros problèmes avec les stations de pompage de la Rousaz et des Maisons Neuves, si ce n'est l'entretien courant.

Très peu de frais d'entretien à la STEP. Un audit énergétique, subsidié par le canton et la confédération, a été effectué. On retrouve le montant de la subvention sous le compte 46.465.

Remplacement de la crépine du dégrilleur et remplacement des brosses.

La quantité des boues transportées, leur traitement à Orbe et les frais d'analyses sont sans surprise.

Dans l'ensemble et grâce à la vigilance et l'excellent travail de notre exploitant, les coûts d'exploitation sont stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 62'083.31 a été attribué au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.1. Une augmentation des taxes ne sera bien sûr pas envisagée pour l'instant.

65 Défense incendie

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.— par habitant se monte à CHF 22.— environ pour l'exercice 2020.

81 Service des eaux

Pas d'achat de compteurs cette année.

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et des filtres UV du puits de pompage est toujours assez régulière.

La conduite d'amenée d'eau à la fontaine du Nord a été remplacée sur toute la parcelle de la famille Nogueira, ancienne Forge.

Les frais d'analyses ont suivi l'évolution prévue, suite aux nouvelles normes cantonales.

Contrôle des hydrantes selon contrat de maintenance avec la Maison Hinni.

Pas de travaux entrepris cette année au réservoir, ce sera pour 2021.

Maintenance usuelle du pompage et du filtre UV.

Les coûts d'exploitation sont relativement stables. Pour l'équilibre du compte, un montant de CHF 4'216.25 a été attribué au fond de réserve et porté au bilan sous la rubrique 9280.0. Une augmentation du prix de l'eau pourrait toutefois être envisagée en vue de l'installation d'une deuxième pompe sur notre puits.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

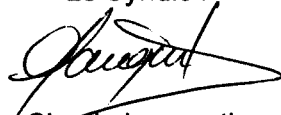
DECIDE

D'accepter le bénéfice de l'exercice 2020 de CHF 53'988.60

D'accepter la gestion de l'exercice 2020

Au nom de la municipalité

Le Syndic :


Claude Languetin



La Secrétaire :


Valérie Meyer

Vaullion, le 31 mai 2021